



Procès-verbal de la séance ajournée du 3 octobre 2016

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ajournée de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir du 3 octobre 2016, tenue le lundi 3 octobre 2016 à compter de 19 h 30 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1  
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2  
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Francis Côté, conseiller au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### ORDRE DU JOUR

1. Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel
2. Période de questions
3. Levée de la séance.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Résolution numéro 16-10-256

- 1 Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel
- 

**Considérant** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de la sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

## 2 Période de questions

---

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-10-257

## 3 Levée de la séance

---

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Le maire

---

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière